

PROCÈS-VERBAL
de la séance du Conseil Municipal du 13 mars 2025

L'an 2025 et le 13 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Greneville en Beauce, sous la présidence de Jean-Louis BRISSON, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Louis BRISSON, Maire, Monsieur Guy ALEGRE, Monsieur Patrick ARNAULT, Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET, Madame Annie BOUVARD, Monsieur Benoît FRANCE, Monsieur Alain LOISEAU, Madame Christine MIGUEL, Madame Virginie PEIGNÉ, Madame Marie-Claude PIGNOL, Monsieur Alexandre QUINOT, Madame Carole SANTERRE, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) avant donné procuration :

Madame Marinette CHAINTREAU à Madame Carole SANTERRE

Absents : Monsieur Christophe LEJEUNE

A été nommé(e) secrétaire : Madame Carole SANTERRE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 12
- Pouvoirs : 1

Date de la convocation : 05/03/2025

Date d'affichage : 06/03/2025

Actes rendu exécutoire

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers : 17/03/2025

et publication ou notification : 17/03/2025

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2025
- Approbation du Compte Financier Unique 2024
- Affectations des résultats 2024
- Passation d'un contrat de prêt
- Subventions associations
- Budget Primitif 2025
- Etude de devis
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2025

Monsieur BRISSON fait état des dernières délibérations prises. Le Maire demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées au dernier procès-verbal du 28 janvier 2025.

Le procès-verbal du 28 janvier 2025 est approuvé.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

2025-05 - Approbation du Compte Financier Unique 2024

Madame Carole SANTERRE, 1^{ère} adjointe, présente aux membres du Conseil Municipal du Compte Financier Unique de l'exercice 2024. Monsieur Jean-Louis BRISSON, Maire, s'étant retiré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Carole SANTERRE vote le compte administratif et arrête ainsi les comptes :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Carole SANTERRE vote le Compte Financier Unique et arrête ainsi les comptes :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	488 024,57 €	116 677,39 €
Recettes	446 683,09 €	16 509,83 €
Excédent/Déficit	- 41 341,48 €	- 100 167,56 €
Report excédent 2023	+ 633 024,10 €	+ 62 450,84 €
Intégration Budgets annexes	+ 22 545,32 €	+ 74 121,74 €
Résultat cumulé (excédent)	+ 614 227,94 €	+ 36 405,02 €

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

2025-06 - Affectations des résultats 2024

Monsieur le Maire rappelle les résultats du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 :

un excédent de fonctionnement cumulé de 614 227,94 euros,

un excédent d'investissement cumulé de 36 405,02 euros,

et propose d'affecter les résultats 2024 comme suit :

- Article R 002 excédent de fonctionnement reporté : **614 227,94 euros**
- Article R 001 excédent d'investissement reporté : **36 405,02 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte ces propositions à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

2025-07 - Subventions aux associations et organismes 2025

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal décident du montant des subventions allouées aux associations et organismes sportifs ou culturels comme énoncés ci-dessous :

Associations ou organismes	Montant alloué en 2025
Les vignes d'Avaux	120 €
K'danse	100 €
La banque alimentaire	200 €
Musique d'Outarville	300 €
La fraternelle	200 €
Le club du 3 ^e âge	230 €
L'amicale des sapeurs-pompiers d'Outarville	210 €
Jeunes sapeurs-pompiers de Pithiviers	150 €
AOCO club omnisports	150 €
Présence et vie	100 €
ASELCO	100 €
Lycée Duhamel du Monceau (association sportive)	50 €
Bleuet de France (don)	100 €
Total alloué	2 010 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE l'attribution des subventions aux associations et organismes.

2025-08 – Vote des taux des impôts directs locaux 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux au même niveau que 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 11,23 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,28 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31,32 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

2025-09 – Approbation du Budget Primitif 2025 de la commune

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 de la commune, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **1 004 809,17 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **1 453 331,19 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

arrête et vote le budget 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **1 004 809,17 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **1 453 331,19 €**

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 004 809,17 €	1 004 809,17 €
Section d'investissement	1 453 331,19 €	1 453 331,19 €
TOTAL	2 458 140,36 €	2 458 140,36 €

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

2025-10 Acquisition de défibrillateurs

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis de l'entreprise SCHILLER France SAS, dans le cadre d'une commande groupée avec la commune de Crottes-en-Pithiverais, pour l'acquisition de défibrillateurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE le devis de l'entreprise SCHILLER France SAS d'un montant de 1 434,82 € HT, soit 1 721,78 € TTC prix pour un défibrillateur.

Soit un total de **2 869,64 € HT et 3 443,56 € TTC** pour l'acquisition de deux défibrillateurs afin d'équiper les abords de salle polyvalente de Guignonville et de la mairie de Greneville en Beauce.

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre de l'Aide aux communes à Faible Population (FAPO).

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

Questions diverses

Caméra de surveillance

Un projet d'installation de caméras de surveillance a été évoqué par l'équipe municipale. Le Maire propose de prendre contact avec la gendarmerie pour étudier la faisabilité.

Fête nationale du 14 juillet

Comme évoqué lors du conseil du 23 septembre 2024, le tirage du feu d'artifice du 13 juillet au soir n'aura pas lieu cette année. L'équipe municipale réfléchit à une date après la saison estivale.

Le pique-nique du 13 juillet et l'après-midi jeux du 14 juillet seront toujours maintenus.

Le groupe de musique « Où est Charlotte » se produira le 13 juillet au soir pendant le pique-nique.

Une structure gonflable sera mise en place le 14 juillet après-midi.

Travaux

Monsieur Loiseau indique qu'une dalle béton sera réalisée sous les bacs de recyclage verres et vêtements pour éviter les projections de verre cassé lors de la tonte.

Espérance

Les travaux de démolition du bâtiment « l'Espérance » ont commencé le 21 février 2025. La réception des travaux est prévue en fin d'année.

La séance est levée à 23h40

Ont signé les membres présents,

Le Maire,

Jean-Louis BRISSON

